



MAIRIE D'ARZVILLER

Jours d'ouverture :
Mardi, Jeudi et Vendredi
Permanences

Secrétaire de Mairie :

Mardi et Vendredi de 17h à 19h et Jeudi de 10h à 12h

1er Adjoint : Jeudi de 10h à 12h

2e Adjoint : Mardi de 17h à 19h

3e Adjoint : Vendredi de 17h à 19h

Maire : Mardi de 10h à 12h et de 18h à 19h30

ainsi que Vendredi de 18h à 19h30

Tel Maire et Adjoint : 03.87.07.91.01

Tel secrétariat : 09.61.01.04.36

E-mail : mairie-arzviller@wanadoo.fr

Blog : <http://mairie-arzviller.hautetfort.com>

AVIS MUNICIPAL

août 2008

N°4

Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée
du 29 août au 15 septembre 2008
inclus.

En cas d'urgence, s'adresser au maire
M. Michel Carabin: 03.87.07.97.65
ou aux adjoints

Mme Fabienne Lerch: 03.87.07.97.83

M. Sylvain Gross: 03.87.07.92.38

M. Philippe Schott: 03.87.08.09.66

Veuillez prendre vos dispositions pour
les cartes d'identité ou les passeports

Brûlage de déchets

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, etc.) sont assimilés à des déchets ménagers selon le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

Or l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, qui constitue la base des règlements sanitaires départementaux adoptés par les préfets, dispose que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Tout contrevenant s'exposera à des sanctions.

Ramonage de vos cheminées

Si vous comptez faire ramoner vos cheminées, c'est le moment de vous inscrire sur la liste affichée dans l'entrée de la mairie ou de téléphoner directement au ramoneur !

L'entreprise de ramonage

Raymond René,

11, rue Alexandre Weill à Phalsbourg

(tél 03.88.01.95.25

portable 06.77.58.05.51)

passera dans le village la 1ère semaine de septembre pour procéder au ramonage des cheminées.

Coût d'un ramonage : 25 €

Chats errants

De nombreux chats sans maître et sans domicile fixe errent dans le village.

Si certains d'entre eux contribuent à réduire la population des souris, d'autres, par contre, frappent à la porte des âmes sensibles pour quémander quelque nourriture.

Pour ne pas favoriser leur surpopulation, il est donc vivement recommandé de ne pas nourrir ces chats errants.

Avis aux propriétaires

Si vous êtes propriétaire d'un terrain susceptible d'être constructible, veuillez le faire savoir en mairie car les candidats à l'achat sont nombreux.